

**F A É C U M**

RÉFORME DU PROCESSUS D'ADMISSION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

À la fin du mandat 2020-2021, l'Université de Montréal (UdeM) a mis en œuvre un Projet institutionnel de modernisation de l'admission (PIMA). Dès sa création, le PIMA a été divisé en plusieurs groupes de travail portant sur divers aspects de l'admission. Un de ces groupes de travail s'est penché sur le processus général de l'admission ainsi que sur les frais institutionnels obligatoires (FIO) qui pourraient être chargés advenant une telle modification. Au cours des mandats 2021-2022 et 2022-2023, la Fédération a été consultée par l'Université de Montréal sur divers aspects des modifications et a notamment pu faire valoir l'importance de maintenir au minimum les FIO reliés à l'admission.

PROCESSUS ACTUEL D'ADMISSION

Présentement, lorsqu'une personne décide de faire une demande d'admission à l'Université de Montréal elle doit choisir minimalement un programme dans lequel elle désire se voir admettre, mais peut également faire jusqu'à deux choix supplémentaires. Au moment de soumettre la demande d'admission, les choix doivent être placés dans un ordre de préférence indiquant un premier choix, ainsi qu'un deuxième et troisième choix s'il y a lieu. Peu importe le nombre de programmes associés à la demande d'admission, le processus a un coût de 112,00 \$.

Par la suite, lorsque l'UdeM reçoit la demande d'admission, elle analyse le dossier de la personne ayant fait la demande dans l'ordre de priorité de ses choix. Dès que l'analyse conclut que la personne est admise dans un programme, les choix qui étaient classés avec un niveau de priorité moins élevé sont automatiquement fermés et ne sont pas analysés. Ainsi, une personne complétant une demande d'admission avec trois choix de programmes n'aurait droit à une réponse qu'à son premier choix si la réponse est positive. Les deux autres choix seraient alors fermés automatiquement et la personne n'aurait pas de réponse quant à son admission ou non à ses deux derniers choix. À cet effet, présentement seulement 3% des personnes effectuant une demande d'admission contenant trois choix de programme reçoivent une réponse pour leur troisième choix.

Ce processus désavantage plusieurs personnes qui pourraient changer d'idée après avoir soumis une demande d'admission. Par exemple, une personne qui, quelques semaines après avoir soumis sa demande d'admission, préférerait que l'analyse de son deuxième ou troisième choix soit effectuée en premier pourrait vivre beaucoup de frustration. À ce moment, la seule option que la personne aurait serait d'effectuer une demande de modification du dossier d'admission puisqu'il est possible de le faire à l'Université de Montréal. Toutefois, cette demande n'est pas gratuite et une personne qui désire s'en prévaloir doit déboursier 36,95 \$. Cependant, cette demande n'est possible que si la personne n'a pas encore reçu de décision pour un des programmes de sa demande d'admission. Ce faisant, une personne devant changer la priorité de ses choix devrait payer 148,95 \$ au total pour son admission.

Finalement, ces frais sont ceux de l'année 2022-2023 et chaque année l'ensemble des frais mentionnés dans cette section sont indexés annuellement en fonction de l'indice déterminé par le ministère de l'Enseignement supérieur.

NOUVEAU PROCESSUS D'ADMISSION PROPOSÉ

Le nouveau processus d'admission proposé par le Projet institutionnel de modernisation de l'admission permettrait de retirer l'ordre de priorité des demandes et permettrait aux personnes réalisant une demande d'admission de sélectionner jusqu'à dix programmes dans une demande d'admission. Dans ce nouveau processus, comme il n'y aurait plus d'ordre de priorité, tous les choix de programmes seraient considérés et analysés. Une personne recevrait donc une offre d'admission ou un refus pour chacun des programmes pour lesquels elle a fait une demande d'admission. Cette modification serait bénéfique pour les personnes déposant une demande d'admission puisqu'elles n'auront pas à être complètement certaines de leur choix de programme au moment de faire une demande d'admission. Ainsi, elles pourront décider de leur choix final de programme de manière éclairée en sachant dans quels programmes elles ont reçu une offre d'admission.

Également, dans le nouveau modèle, les frais associés à la modification de la priorisation des programmes seraient éliminés puisqu'il n'y aurait plus d'ordre de priorité. Les personnes réalisant une demande d'admission et qui changent d'idées en cours de route pourront épargner 36,95 \$. Comme dans le système actuel d'admission environ une personne sur dix se prévaut de cette possibilité, l'économie moyenne pour la communauté étudiante serait d'environ 3,70 \$ par personne.

Puisque chaque demande d'admission dans un programme serait analysée dans le nouveau processus proposé et que chaque choix de programme demande l'analyse d'un dossier par un comité composé de membres du corps professoral, le coût d'une demande d'admission augmenterait avec le nombre de programmes sélectionnés jusqu'à un maximum de dix choix. Dans ce nouveau processus, des frais de 75,00 \$ seraient facturés pour l'ouverture du dossier d'admission. Ce montant est, notamment, facturé pour

le travail des personnes techniciennes en gestion de dossier étudiant (TGDE) impliquées dans l'admission et pour maintenir à jour les outils informatiques de l'Université de Montréal. Puis, des frais de 21,00 \$ seraient facturés pour chaque choix de programme dans la demande d'admission. Ces frais couvrent le coût associé au travail du comité responsable de l'analyse du dossier d'admission et de la production d'une réponse. Puisqu'il serait possible de sélectionner jusqu'à dix programmes dans une demande, cette partie des frais pourraient être au maximum de 210,00 \$.

Comme dans le processus actuel, l'ensemble des frais mentionnés dans cette section seraient indexés annuellement au taux prévu par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ces frais sont ceux proposés pour l'année 2022-2023.

Finalement, les personnes désirant être admises dans un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) seraient grandement avantagées par le nouveau processus proposé. Afin d'obtenir un BACCAP, une personne doit combiner trois mineures ou certificats. Alternativement, elle peut combiner une majeure avec un certificat ou une mineure. Dans le processus actuel, cette personne devrait déposer une demande d'admission pour chaque programme composant le BACCAP. Comme un BACCAP est composé de deux à trois programmes, il faut présentement qu'une personne débourse minimalement entre 224,00\$ et 336,00 \$ afin d'obtenir un baccalauréat par cumul avec appellation. Ces montants sont des minimums puisqu'il faut considérer que les frais d'admission entre l'admission dans un premier programme et la fin de celui-ci seront indexés. Dans le nouveau processus, une personne pourra signifier dès son admission son désir de compléter un BACCAP. Ce faisant, elle n'aurait qu'à dépenser les frais de 75,00 \$ pour l'ouverture du dossier et ceux de 21,00 \$ pour choisir un programme. Le total facturé à cette personne serait donc de 96,00 \$. Une fois admise, cette personne pourrait transiter à travers les programmes composant le BACCAP sans faire de nouvelle demande d'admission.

COMPARATIF DE L'IMPACT FINANCIER

Le tableau 1 résume les frais qui peuvent être chargés à une personne étudiante en fonction du type de programme dans lequel elle désire être admise et en fonction du nombre de choix effectués dans le processus d'admission actuel de même que dans celui qui est proposé par le PIMA. Comme mentionné précédemment, en moyenne environ une personne sur dix réalisant une demande d'admission effectuée présentement une demande pour réviser l'ordre de priorité des choix de programme qu'elle a fait lors du dépôt de sa demande. Ce faisant, en excluant les personnes désirant faire un baccalauréat par cumul, les personnes réalisant une demande d'admission paient en moyenne 115,70 \$ pour une admission à l'Université de Montréal lorsqu'on prend en compte les frais d'admission et ceux de modification de la demande d'admission. Ce montant est pratiquement identique au montant qui serait facturé pour une demande d'admission comprenant deux choix de programmes dans le nouveau processus proposé.

De ce même tableau, il est possible de remarquer que le coût d'une demande augmenterait pour les personnes désirant être admises aux études libres. Toutefois, ce n'est qu'un très petit nombre de personnes étudiantes qui se prévalent de cette possibilité. Les personnes désirant s'inscrire dans un baccalauréat par cumul seront fortement avantagées par le nouveau processus tel qu'expliqué précédemment. Pour ces personnes, la facture liée à l'admission diminuerait d'au moins 131,70 \$.

TABLEAU 1 : FRAIS ASSOCIÉS À UNE DEMANDE D'ADMISSION POUR L'ANNÉE 2022-2023

	Processus d'admission actuel		Nouveau processus d'admission proposé			
	1 à 3 choix	Révision de l'ordre	1 choix	2 choix	3 choix	Choix de plus
Premier cycle	112,00 \$	36,95 \$	96,00 \$	117,00 \$	138,00 \$	+ 21,00 \$
Cycles supérieurs	112,00 \$	36,95 \$	96,00 \$	117,00 \$	138,00 \$	+ 21,00 \$
Résidence	112,00 \$	36,95 \$	96,00 \$	s.o.	s.o.	s.o.
Études libres	24,75 \$	s.o.	75,00 \$	s.o.	s.o.	s.o.
Baccalauréat par cumul	224,00 \$ ou 336,00 \$	36,95 \$	96,00 \$	117,00 \$	138,00 \$	+ 21,00 \$

TABLEAU 2 : NOMBRE MOYEN DE PROGRAMMES SÉLECTIONNÉS DANS LE PROCESSUS ACTUEL ET COÛT MOYEN ÉQUIVALENT DANS LE NOUVEAU PROCESSUS

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle
Nombre moyen de programmes	2,4	1,5	1,3
Coût moyen dans le nouveau programme	125,40 \$	106,50 \$	102,30 \$

Le tableau 2 contient le nombre moyen de choix de programmes d'une demande d'admission dans le processus actuel où il est possible de choisir d'un à trois programmes pour un prix fixe de 112,00 \$. Il est possible de remarquer que la communauté étudiante désirant être admise au premier cycle aurait à payer légèrement plus cher à travers le nouveau processus. Puisqu'elle inclut en moyenne 2,4 programmes dans le processus actuel d'admission, le coût moyen associé dans le nouveau processus serait de 125,40 \$. Ce faisant, il coûterait en moyenne 8,80 \$ supplémentaire à une personne désirant faire une demande d'admission au premier cycle. Toutefois, l'ensemble de ses choix pour l'admission seraient analysés. À l'inverse, il faut noter que présentement plusieurs personnes incluent trois choix dans leur demande d'admission puisqu'elles peuvent le faire sans coût supplémentaire sans nécessairement vouloir être admises dans ce troisième choix. Malheureusement, il est impossible de chiffrer ce phénomène à l'heure

actuelle. Ce faisant, il est possible de conclure que le coût moyen supplémentaire serait de moins de 8.80\$, mais il est impossible de dire à quel point il serait plus bas.

À l'inverse, il est possible de remarquer que le nouveau processus avantage grandement la communauté étudiante aux cycles supérieurs. En effet, puisque les personnes désirant être admises dans un programme de cycles supérieurs incluent présentement en moyenne moins de deux choix de programmes dans leur demande d'admission, le coût moyen payé par une personne aux cycles supérieurs serait moins élevé en changeant de mode d'admission. L'économie anticipée serait de 10.10\$ de dollars au deuxième cycle où le coût moyen serait de 106.50\$ et de 14.30\$ au troisième où le coût moyen serait de 102.30\$ par demande d'admission dans le nouveau processus.

DANS LES AUTRES UNIVERSITÉS

Le tableau 3 présente les frais d'admission chargés dans quelques universités montréalaises en fonction du nombre de programmes inclus dans la demande d'admission pour l'année 2021-2022. D'abord, bien que le tableau soit limité à quatre choix, l'Université McGill et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) n'imposent pas de limite au nombre de programmes qui peuvent être inclus dans une demande d'admission. À McGill, un bloc de deux choix de programme coûte 126,20 \$ alors qu'à l'UQAM ce montant est de 105,06 \$ pour trois choix de programmes. À l'inverse HEC Montréal et Concordia limitent le nombre de programmes pouvant être inclus dans une demande d'admission à deux et trois programmes respectivement.

TABLEAU 3 : COÛT DU PROCESSUS D'ADMISSION EN FONCTION DU NOMBRE DE CHOIX DANS D'AUTRES UNIVERSITÉS MONTRÉALAISES EN 2022-2023

	1 choix	2 choix	3 choix	4 choix
McGill	125,75 \$	125,75 \$	251,50 \$	251,50 \$
UQAM	106,00 \$	106,00 \$	106,00 \$	212,00 \$
HEC	100,27 \$	200,54 \$	s.o.	s.o.
Concordia	100,00 \$	100,00 \$	100,00 \$	s.o.

De plus, toutes ces universités demandent une priorisation des choix de programmes à l'instar du processus actuel à l'UdeM. Cette priorisation est toutefois effectuée par bloc de choix à McGill et à l'UQAM. Ainsi à McGill une personne réalisant une demande d'admission contenant quatre choix verrait ses deux premiers choix analysés dans un premier temps. C'est seulement lorsque le premier et le deuxième choix auront eu un refus d'admission que les choix trois et quatre seront analysés.

De ce tableau, il est possible de voir que les nouveaux frais chargés par l'UdeM seraient nettement plus avantageux que ceux facturés par l'Université McGill et HEC Montréal. Ils sont également plus avantageux

qu'à l'UQAM et Concordia lorsque la demande ne contient qu'un seul choix de programme ou quatre choix de programme ou plus.

AUTRES IMPACTS DU CHANGEMENT DE PROCESSUS

D'autres impacts positifs sont attendus de la réforme proposée de l'admission. D'abord, pour la plupart des demandes d'admission, le temps avant d'obtenir une réponse à une demande d'admission serait réduit puisque l'analyse du dossier pour les divers programmes pourra être réalisée en parallèle. En effet, une personne n'aurait pas à attendre un refus d'admission à son premier choix avant que puisse débiter l'analyse des autres programmes dans la demande d'admission. En revanche, la réforme de programme n'aurait pas d'impact sur le temps associé à une admission dans les programmes les plus contingentés. Dans ces programmes, lorsqu'une personne est placée sur la liste d'attente, il arrive qu'elle le soit jusqu'à la toute dernière seconde et qu'elle ne reçoive une offre d'admission qu'au mois d'août pour un début de session en septembre. Il n'est pas prévu que la réforme de l'admission ait un impact sur ce délai puisque les listes d'attente ne changeraient pas de taille.

De plus, dans le processus actuel, plusieurs personnes effectuent leur demande d'admission de manière stratégique plutôt qu'en fonction de leur réel intérêt pour un programme. En effet, les programmes les plus contingentés sont presque systématiquement placés plus haut dans la priorisation sans nécessairement prendre en compte l'intérêt de la personne ou la pertinence du programme dans l'accomplissement du projet d'études et d'avenir de la personne. De cette manière, les personnes ne perdent pas une opportunité d'être acceptées dans un programme contingenté. Dans le nouveau processus, cet effet serait éliminé complètement puisqu'il n'y aurait plus de priorisation.

Également, prioriser les choix de programme peut avoir un effet négatif sur l'estime de soi d'une personne qui reçoit deux refus dans des programmes qu'elle avait placés en premier et deuxième choix. Il n'est pas rare d'entendre une personne dire qu'elle est déçue puisqu'elle a été forcée de se rabattre sur son troisième choix. C'est la connotation de devoir sélectionner son dernier choix qui induit ici une perception négative du choix de programme réalisé pour certaines personnes. Le retrait de la priorisation éliminerait au moins en partie cet effet. À l'inverse, une personne qui reçoit une offre d'admission positive dans plusieurs programmes, qu'ils soient contingentés ou non, pourrait se sentir validée.

CONCLUSION

En bref, le nouveau système d'admission proposé permettrait aux personnes réalisant une demande d'admission d'obtenir une offre ou un refus pour tous les programmes sélectionnés tout en diminuant les frais d'admission pour une forte proportion de la population étudiante. La grille tarifaire proposée serait également avantageuse par rapport à plusieurs autres universités. De plus, cette révision pourrait avoir un

impact positif sur l'estime d'une personne réalisant une demande d'admission en lui laissant l'opportunité de choisir en fonction de ses intérêts profonds plutôt qu'en fonction d'une stratégie. Si elles sont acceptées, l'ensemble des modifications pourraient entrer en vigueur pour les admissions pour l'année 2023-2024, donc pour les demandes d'admission déposées dès cette année.

Recommandation 1

Que le conseil d'administration de la FAÉCUM accepte les modifications du processus d'admission, notamment les nouveaux frais institutionnels obligatoires, telles que proposées par le Projet institutionnel de modernisation de l'admission.